Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260716-DEL_2026_217-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 juillet 2026

Date de convocation : 01/07/2026 **Date d'affichage :** 01/07/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 46 39 46

L'an deux mille vingt six, le sept juillet, à 19 Heures 00, à la Melesse - Salle Evolution 2 - Le Champ Courtin, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, HENRY Lionel, GELY-PERNOT Aurore, BOUGEOT Frédéric, LE MARCHAND Isabelle, BOURNONVILLE Noël, DELABARRE Sylviane, HOUITTE Daniel, DUGUEPEROUX David, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis, LEHERISSE Pierre, VASNIER Pascal, ALISON-MOUSSET Gwendoline, CHALMEL Annick, DUCLOS Didier, BERNABE Valérie, GUERIN Patrice, TROPEE Mireille, LEBRETON Bruno, FEREY Yves, FERRAND Marc-Olivier, RENAUD Christelle, LAGADEUC Yvan, VIROLLE Sylvie, FILY Jean-Michel, CADOR Adeline, OBLIN Anita, RUBAT Jean-François, LUNEL Roger, COUMAILLEAU Pascal, GUILBERT Maria, MORINIERE Clémence, RENOUARD Isabelle, DESMIDT Yves, BRUNET Thierry

Absents ayant donné pouvoir :
DEWASMES Pascal donne procuration à HENRY Lionel
MONLIBERT Morgane donne procuration à DUCLOS Didier
GAPIHAN-LORET Guylène donne procuration à LE MARCHAND Isabelle
NGUIE Morgane donne procuration à BOUGEOT Frédéric
JOUAULT Claire donne procuration à DUVAL Anne-Laure
DEBORD Valérie donne procuration à DESMIDT Yves
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Secrétaire de séance : Madame RENAUD Christelle

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260716-DEL_2026_217-DE

N° DEL_2026_217

Objet **Culture**

Intégration de la bibliothèque de Saint-Symphorien au réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné

HISTORIQUE

Le réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné, ouvert depuis le 14 février 2022, comprend un logiciel de gestion nommé Orphée NX et un portail grand public

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a lancé la consultation du marché de fourniture, installation, maintenance, hébergement d'un système intégré de gestion de bibliothèque et d'un portail documentaire pour les bibliothèques en 2019.

Par délibération DEL_2020_197 en date du 25 février 2020, la Communauté de communes a attribué le marché à l'entreprise C3rb Informatique.

Ce marché comprend un forfait de 41 accès, la bibliothèque de Saint-Symphorien ayant été comprise dans ce forfait.

Saint-Symphorien a émis un avis défavorable à la mise en place d'un réseau dans la délibération n°3.06/019 : Mise en réseau des bibliothèques et médiathèques du Val d'Ille-Aubigné et a indiqué dans la délibération n°8.03/2020 qu'elle souhaite l'Intégration de la commune dans le logiciel de bibliothèque de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné afin d'adhérer au réseau dans un second temps.

Dix-huit communes ont approuvé la Charte de réseau validé dans la délibération N° DEL_2020_015 Mise en réseau des bibliothèques validation de la charte en conseil communautaire du 14 janvier 2020.

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU RESEAU

Le règlement de fonctionnement du réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné 2024-2029 a été approuvé par délibération DEL 2024-140 en date du 14 mai 2024.

L'article 10 du règlement stipule :

e. Demande d'entrée dans le réseau

Une commune qui souhaiterait entrer dans le réseau devra adresser un courrier recommandé au président demandant son intégration
Elle devra respecter les mêmes engagements que les autres communes.
Le conseil communautaire émettra un avis
Le surcoût financier de l'entrée du réseau sera à la charge de la commune entrante.
Le coût de la formation de l'agent sera à la charge de la commune entrante.

DEMANDE D'INTEGRATION DE LA COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN

À la suite du dysfonctionnement, mi-juin 2026, de l'ordinateur de la bibliothèque de Saint-Symphorien, toutes les données catalogue et base adhérents ont été perdues.

La commune souhaite donc intégrer le réseau dès à présent et ne plus attendre l'ouverture de la nouvelle bibliothèque prévue en 2028 comme il l'indiquait dans leur lettre d'intention adressée à la DRAC le 17 décembre 2021.

Par mail en date du 4 juin 2026 la commune de Saint-Symphorien a sollicité la communauté de communes pour une intégration au réseau.

Conformément à l'article 10 du règlement de fonctionnement, la commune de Saint-Symphorien s'engage à prendre à sa charge le surcoût de paramétrage du logiciel et du portail ainsi que la formation de l'équipe de la bibliothèque. Par devis en date du 26/06/2026, le prestataire a formulé les offres suivantes :

- intégration au réseau : 450 €HT

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260716-DEL_2026_217-DE

- 1 journée de formation : 900€HT

Monsieur le président propose de :

- valider l'intégration de la commune de Saint-Symphorien au réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné à compter de la présente décision

- l'autoriser à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

Vu la délibération DEL_2020_197 en date du 25 février 2020 par laquelle la Communauté de communes attribue le marché de fourniture, installation, maintenance, hébergement d'un système intégré de gestion de bibliothèque et d'un portail documentaire pour les bibliothèques à l'entreprise C3rb Informatique,

Considérant l'avis de la commune de Saint-Symphorien rendu par délibération n°3.06/019,

Considérant l'avis de la commune de Saint-Symphorien rendu par délibération n°8.03/2020,

Vu le règlement de fonctionnement du réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné 2024-2029 approuvé par délibération DEL 2024-140 en date du 14 mai 2024,

Considérant la demande d'intégration formulée par la commune de Saint-Symphorien en date du 4 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE l'intégration de la commune de Saint-Symphorien au réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné à compter de la présente décision,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 16/07/2026
Le/la secrétaire de séance,
Madame RENAUD Christelle

Le *16/07/2026,*
Le Président,
Jean-Luc DUBOIS

